



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 9 juillet 2026
à 18h00

Date de la convocation : 3 juillet 2025

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
27	27	16	25

L'an deux mille vingt-six et le neuf juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

Etaient présents : Jacques CHERICI, Valérie TORCOL, Olivier RADAKOVITCH, Benoît LEBRE, Marie-Dominique GONCE, Anne DE LAURADOUR, Frédéric ASTICH-BARRÉ, Bernard JOURDAN, Frédéric RACINE, Rémi CABON, Martine MONTEIL-HERZOG, Nathalie ZOCCOLA, Daria DESGRANDCHAMPS, Justine VANDERMERSCH, Charlotte BOULAY,

Bons de pouvoir : Elena SENANTE à Olivier RADAKOVITCH, D. Stéphane ROYO à Daria DESGRANDCHAMPS, Yves WARNIER à Frédéric RACINE, Sandrine MOUTON-PLOUHINEC à Jacques CHERICI, Alain RHONÉ à Eric GARCIN, Christine ROUX à Charlotte BOULAY, Gilles GAUDIN à Valérie TORCOL, Marie VIALA à Justine VANDERMERSCH, Romain MORELLO à Frédéric ASTICH-BARRÉ,

Etaient absents : Gérard POUPARD, Vincent BOUSQUET,

Secrétaire de séance : Olivier RADAKOVITCH,

N°69_DEL_2026 OBJET : Délibération portant sur l'approbation de la convention de partenariat culturel « Provence en scène » 2026/2027

Monsieur Benoît LEBRE, Adjoint au Maire, expose que la Commune est adhérente au dispositif « Provence en scène » du Conseil Départemental des Bouches du Rhône. Il s'agit de renouveler la convention de partenariat culturel en vue de l'organisation de différentes manifestations pour la période 2026/2027.

Sachant qu'une partie de ces spectacles nécessite un droit d'entrée payant, dont le prix est fixé par la collectivité, il est proposé un tarif de 10 € pour les adultes, et de 5 € pour les mineurs de moins de 16 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 :

APPROUVE la convention de partenariat culturel pour la période 2026/2027 qui lie la Commune avec « Provence en scène » dispositif du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,

ARTICLE 2 :

DECIDE de fixer les droits d'entrée à 10 € pour les adultes et à 5 € pour les mineurs de moins de 16 ans,

ARTILCE 3 :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y afférent.

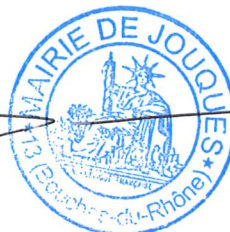
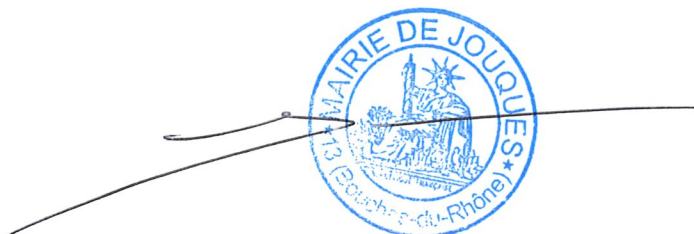
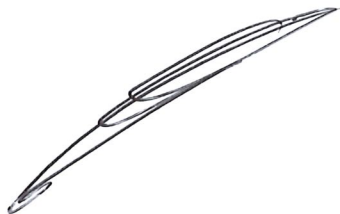
Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 9 juillet 2026,
Suivent les signatures,

Le Secrétaire de Séance

Olivier RADAKOVITCH

Le Maire

Eric GARCIN



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **16/07/2026**.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-013-211300488-20260709-69_DEL_2026